



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Synthèse de la journée technique :
**« Bilan des connaissances sur les captures accidentelles d'oiseaux marins » le vendredi 25 janvier 2019 au
Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)
de 10h à 17h00**

Co-organisation: Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB - Ministère de la transition écologique et solidaire)
– Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA - Ministère de l'agriculture et de l'alimentation) –
AFB (Département Milieux Marins –(DMM)) – Unité Mixte de Service (UMS) Patrimoine.

L'objectif de cette journée était d'établir un bilan partagé des connaissances entre l'administration, les scientifiques, les établissements publics et organisations professionnelles « pêche » afin :

- d'améliorer le diagnostic sur la connaissance des captures accidentelles d'oiseaux marins,
- d'initier la réflexion sur les solutions pour limiter ces captures,
- et permettre ainsi de préparer au mieux les actions à mener dans le cadre des obligations communautaires d'atteinte du bon état écologique des eaux et des Objectifs Environnementaux de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) et du bon état de conservation des espèces Natura 2000 (Directive oiseaux et mise en œuvre des analyses de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites).

Cette journée a permis de présenter les grandes orientations de protection des oiseaux marins et d'identifier comment la question des captures accidentelles d'oiseaux marins est prise en compte.

Les interventions de cette journée sont disponibles sur le site de l' « observatoire des oiseaux marins et côtiers » : www.oiseaux-marins.org (rubrique : L'OBSERVATOIRE/Actualités). L'ordre du jour est rappelé en annexe 1, la liste des participants présents en annexe 2.

Cette journée a permis de partager plusieurs constats :

- Un manque de connaissances sur la réalité des captures accidentelles d'oiseaux marins dans les pêcheries françaises hors TAAF et donc un besoin de mieux connaître/comprendre les interactions oiseaux/pêcheries.
- Une littérature et connaissances de cette interaction plus importante dans d'autres pêcheries européennes (ex : Espagne, Portugal pour certaines espèces d'oiseaux et métiers).
- Des orientations internationales, européennes et nationales encouragent et fixent des objectifs pour traiter les problèmes de captures accidentelles dans les pêcheries à risque :
 - o Conventions de mer régionales et accords internationaux (groupe de travail commun JWG BIRD dans le cadre du CIEM, d'Ospar et Helcom, travaux du Working Group Bycatch sur les espèces protégées du CIEM),
 - o Objectifs environnementaux de la DCSMM priorisant les réductions de captures accidentelles sur les puffins des Baléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques,
 - o Les travaux à mener dans le cadre des analyses de risque Natura 2000 pour limiter l'impact des activités de pêche maritime professionnelle sur les espèces d'intérêt communautaire dont les oiseaux marins de la directive « oiseaux »,

- Le plan national d'action dont l'élaboration a été lancé en 2018 sur le puffin des Baléares (portage DREAL Bretagne avec l'appui de l'AFB).
 - Plan d'action européen pour les captures accidentelles d'oiseaux marins (COM(2012) 665 final de la Commission européenne, validé par le Conseil des Ministres des pêches le 22 avril 2013) : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52012DC0665&from=fr> et http://europa.eu/rapid/press-release_PRES-13-145_fr.htm.
- Des diagnostics partagés ont été posés sur certaines pêcheries : dans les TAAF, en Espagne, au Portugal et des mesures techniques de limitation adaptées aux pêcheries ont pu être mis en place sur les palangriers (moyennant des temps de tests/adaptations selon la configuration des navires et le type de pêche). Il est utile d'évaluer les taux de captures accidentelles lorsqu'une pêcherie à risque est identifiée afin d'envisager les mesures adaptées à l'ampleur du problème.
 - Importance des initiatives / dynamiques locales de co-construction (entre décideurs/gestionnaires, scientifiques et professionnels de la pêche) afin d'objectiver la question des captures accidentelles et envisager/tester des moyens de les limiter : exemples en Iroise (en partenariat CDPMEM 29 et PNM Iroise) et dans le Golfe du Lion (projet porté par l'AMOP et tests de dispositifs réalisés en lien avec le PNM Golfe du Lion) où ces dynamiques fonctionnent bien. Il est intéressant de noter que les professionnels se sont impliqués dès lors que des tests de mesure de limitation étaient envisageables.
 - Des mesures de limitation ont été testées et mises en place sur des pêcheries à la palangre. Concernant les filets, une piste de filets à « alerte visuelle » avec partie supérieure « plus visibles » (couleur et matière, source lumineuse sur la ralingue supérieure) ou maillage différent/épaisseur de fil/évolution du rapport d'armement pour que les oiseaux les identifient mieux est évoquée (à confirmer/tester).
 - **La nécessité de travailler dans un climat de confiance :**
Plusieurs conditions de réussite des projets ont été évoquées : connaissances et diagnostics partagés, nécessité d'une implication forte des pêcheurs concernés, fournir aux professionnels des éléments de connaissances sur les oiseaux marins, l'état des populations et l'impact de l'activité de pêche sur les populations..., envisager un travail progressif (notamment si des mesures sont envisagées, besoin d'adapter aux conditions de pratiques).
Les représentants des professionnels de la pêche ont souligné le manque de confiance des professionnels pour lancer un travail sur ce sujet avec scientifiques et gestionnaires/décideurs. Il y a un réel problème d'acceptabilité et des fortes craintes de restriction de leurs activités qui se sont exprimés. **L'amélioration de la confiance est donc un axe de travail important pour pouvoir travailler en partenariat.** Les professionnels de la pêche craignent que s'ils initient un diagnostic, les captures recensées (d'importance ou non) conduiront à des contraintes pour leurs activités et que les résultats soient utilisés de manière inappropriée/sortis de leur contexte... Les associations de protection des oiseaux présentes (LPO, Bretagne vivante) ont souligné leur intérêt pour mettre en place un partenariat et ne veulent pas par principe interdire la pêche ni la stigmatiser, ils souhaitent trouver des solutions « ensemble » lorsque les captures accidentelles d'oiseaux remettent en cause l'état des populations. Il s'agit aussi pour un certain nombre de métiers de démontrer qu'il n'y a pas de problèmes de captures accidentelles d'oiseaux marins.
Le retour d'expériences du travail en partenariat sur les mammifères marins initié depuis fin 2017 montre qu'il est utile d'avoir des données et de pouvoir démontrer que le problème est pris en compte lorsqu'une crise médiatique se fait jour. Pélagis a pu décrire le partenariat mis en place et la communication adoptée où chaque organisme scientifique, administration, organisations professionnelles font du lien avec les journalistes pour que tous les points de vue et actions puissent être mis en avant. Cela n'aurait pas pu se voir sans la mise en place des travaux du GT captures accidentelles et la prise en main de cette question par les organisations professionnelles « pêche ». Plusieurs participants ont souligné l'intérêt « d'anticiper les crises » (voire d'éviter qu'elles émergent car les problèmes sont traités en amont).

Enfin, il a été rappelé que si la journée était dédiée aux captures accidentelles d'oiseaux marins, les travaux nationaux et communautaires visant la protection des oiseaux marins concernent l'ensemble

des pressions susceptibles d'avoir un impact sur les populations, notamment les contaminations chimiques, les déchets.

Les différentes présentations et échanges ont permis de dégager **plusieurs thèmes de travail** susceptibles d'apporter des éléments pour traiter la question des captures accidentelles d'oiseaux marins dans les pêcheries :

- **Améliorer le diagnostic a priori** : analyse des risques basée sur les connaissances disponibles et la répartition des oiseaux et des pêcheries,
- **Information / sensibilisation** des professionnels de la pêche aux captures accidentelles,
- **Evaluation in-situ des niveaux de captures pour les pêcheries à risque,**
- **Evaluation du caractère supportable ou/non** des niveaux de captures pour les populations d'oiseaux marins
- **Test de mesures** de réduction et adoption des mesures efficaces le cas échéant.

- **Amélioration du diagnostic a priori: analyse des risques basée sur les connaissances disponibles et la répartition des oiseaux et des pêcheries**

Concernant l'amélioration du diagnostic, il pourrait être utile de réaliser un premier tri basé sur les connaissances actuelles pour discriminer les interactions a priori peu problématiques et celle qui nécessiteraient une évaluation in-situ. Ce travail pourrait reposer sur deux tâches :

- Consolider la matrice de risques d'exposition/interaction sur les captures accidentelles par engin*espèces qui a été initiée afin de la stabiliser, la mettre notamment à jour en intégrant des données plus récentes et en se référant au travail similaire entrepris par le CIEM. *A noter que si le CIEM réalise ce travail à court terme, il ne sera pas nécessaire de le réaliser au niveau national.*
- D'utiliser cette matrice pour identifier les secteurs et période à risques en croisant la répartition de l'effort de pêche des engins à risque avec la répartition des oiseaux marins disponible par période (été / hiver).
 - ⇒ Les Ministères en charge de l'écologie et de la pêche et l'AFB étudieront la possibilité de réalisation de ce travail de cartographie spatio-temporelle des risques d'expositions des oiseaux marins à la capture accidentelle (à caler selon le travail envisagé au sein du CIEM).

Cette étape pourra également introduire un niveau de priorité pour les espèces pour lesquelles l'état de la population ou les tendances nécessitent une action (ou une évaluation) de façon prioritaire.

Pour le cas du puffin des Baléares, cette étape a déjà été réalisée par le CIEM qui a identifié des interactions à évaluer de façon prioritaire avec les palangres, les filets et les sennes à petits pélagiques.

Les réflexions sur l'analyse des risques concernant les « espèces » ont débuté en 2018, avec une première étape de bibliographie en vue de dresser un 1^{er} bilan des connaissances des interactions. Les Ministères travaillent actuellement à un cadrage du travail pour un prochain groupe de travail « engins/espèces », les acteurs concernés seront associés aux travaux une fois ce cadrage élaboré entre les Ministères.

- **Information / sensibilisation des pêcheurs professionnels aux captures accidentelles**

Sur l'information et la sensibilisation des professionnels de la pêche aux captures accidentelles d'oiseaux marins, plusieurs pistes ont été évoquées :

- Dans le cadre du déploiement de la dernière version du log book électronique (ERS V3) il sera possible de déclarer tout type d'espèces protégées (oiseaux, tortues). Le guide édité pour les mammifères marins pourrait donc être complété. Mais vigilance à ne pas aller trop vite sur la question, la priorité

étant donnée à la capture accidentelle de mammifères marins à ce stade. Par ailleurs, la reconnaissance des nombreuses espèces d'oiseaux peut s'avérer beaucoup plus délicate que celle des mammifères marins.

- Des échanges locaux associant les professionnels pourraient utilement être organisés dans le cadre des instances de concertation des aires marines protégées (notamment parc naturel marin, parcs nationaux, sites Natura 2000 « oiseaux » (zone de protection spéciale)).
- La question de l'engagement des professionnels a été un point important mis en avant. Les réflexions sur les éco-certifications (MSC ou l'écolabel français pêche durable) ont été souligné comme des facteurs favorisant l'implication des professionnels. La mise en place de la charte partenaire pour les pêcheurs professionnels au PNMI est un bon exemple d'une initiative locale de co-construction.
- Pour les palangriers spécifiquement : formation auprès des pêcheurs pour les initier à la technique de décrochage de l'hameçon pour limiter la mortalité des oiseaux capturés (si remontés vivants à bord).
- La formation initiale des marins pêcheurs dans les lycées maritimes seraient aussi un axe à investir. Ce travail serait à mener au-delà des oiseaux marins sur l'ensemble des questions d'interactions des activités de pêche avec les écosystèmes marins pour compléter la formation ciblée essentiellement sur les ressources halieutiques sur ce thème.

- **Evaluation in-situ des niveaux de captures pour les pêcheries a risque**

Les méthodes évoquées de collecte de données sur les captures accidentelles d'oiseaux marins ont été :

- **Les observations par observateurs embarqués** (ex : dispositif OBSMER), **Les déclarations volontaires ou obligatoires** de captures accidentelles. Sur ce point il est à noter l'obligation de déclaration des captures accidentelles de mammifères marins qui se met en place avec guide de reconnaissance et d'aide à la déclaration qui accompagne cette obligation. Le retour d'expérience du déploiement de ce dispositif sera intéressant. L'exploitation statistique des déclarations volontaire n'est pas aisée. Le succès de ce type de méthode repose sur l'information/sensibilisation des professionnels de la pêche aux captures accidentelles d'oiseaux marins (cf. étape 2).
 - **Les enquêtes auprès des professionnels de la pêche,**
 - Dans une moindre mesure, les quelques échouages d'oiseaux marins arrivant à la côte,
 - **Les caméras embarquées** (avec des retours de mise en place cités en Australie et Nouvelle-Zélande notamment). Les organisations professionnelles ont souligné une réticence probablement très forte des pêcheurs français à ce dispositif (+ une analyse à mener en terme de confidentialité et de possibilité de films : positionnement des caméras au regard des postes de travail...). Pelagis a de son côté indiqué que ce dispositif augmentait la qualité des déclarations réalisées par les professionnels.
- ⇒ **Les méthodes de collecte sont probablement à adapter par « pêcheurie »** et selon les contraintes des navires (taille, possibilité d'embarquer un observateur, équipement en système de déclaration électronique...).
- ⇒ C'est donc probablement un panel de méthodes qui permettra de consolider le diagnostic.

Cette évaluation avec des données concrètes, au-delà de l'analyse de risque d'exposition précitée, est nécessaire pour réellement qualifier le risque de capture accidentelle. Il peut y avoir présence de l'engin et de l'espèce dans un même secteur géographique mais pas de capture accidentelle.

Point sur les données OBSMER :

Pelagis a souligné :

- la difficulté/l'impossibilité d'analyser les données Obsmer pour les captures accidentelles en faisant le parallèle avec les captures accidentelles de mammifères marins. Ces phénomènes sont rares mais peuvent être aigus (beaucoup d'individus capturés dans une même opération de pêche).
- Une dégradation des informations sur les captures accidentelles de mammifères marins (pour la France et les autres Etats membres) depuis la fusion des programmes d'observateurs (OBSMAM et OBSMER), il est délicat pour un observateur de tout observer et la stratégie d'échantillonnage priorise l'évaluation des captures (débarquement et rejets) halieutiques. Cela pose la question de dispositifs dédiés de suivi aux problématiques de captures accidentelles ?
- que l'échantillonnage Obsmer n'a pas été construit pour répondre à la connaissance des captures accidentelles d'oiseaux marins, certaines flottilles à risque ne sont probablement pas (ou peu) ciblées (ex : fileyeurs et palangriers côtiers). De plus, accueillir des observateurs n'est pas toujours possible, notamment sur les petits fileyeurs.

Pelagis et le GISOM indiquent que ce programme bien que non ciblé sur les captures permet d'identifier des événements ponctuels et importants en nombre de captures. Il apporte aussi des informations sur les circonstances de la capture.

Par ailleurs, un appel à données Obsmer a été formulé par l'AFB afin d'analyser les informations contenues sur les captures accidentelles dans le cadre de ce programme d'observateurs embarqués. Le COPIL Obsmer a demandé des précisions sur cette demande. Le travail sur la mise à disposition et transmission de ces données est donc en attente. Il est cependant noté par les participants que les données ne peuvent être exploitables statistiquement.

Les participants ont noté la nécessité de traiter la question des captures accidentelles de la pêche professionnelle **et de la pêche de loisir**. Pour la pêche de loisir, le retour d'expériences du projet FAME (Interreg porté par la LPO) a montré que les questionnaires auto-administrés via internet étaient susceptibles d'être un outil de collecte d'informations sur les captures accidentelles d'oiseaux marins auprès des plaisanciers.

- **Evaluation du caractère supportable ou/non des niveaux de captures**

Les scientifiques ont souligné le fait que la mortalité d'oiseaux par captures accidentelles peut être soutenable ou non en fonction de l'état des populations. Ainsi certaines populations peuvent supporter des mortalités relativement importantes en raison de leur effectif élevé et de leur dynamique de conservation positive, d'autres en raison de leur faible effectif et de leur état déjà dégradé peuvent difficilement supporter ces mortalités additionnelles.

Identifier les espèces qui seraient susceptibles de supporter ou non des mortalités additionnelles (dont la capture accidentelle). Pour cela, il a été proposé de calculer les indices « PBR » pour *Potential biological removal*, indice permettant d'identifier les mortalités additionnelles à la mortalité naturelle que peut supporter une population (dépendant de son état de conservation) pour les oiseaux des colonies nicheuses à France. Il faut noter que ces indices doivent être pris pour l'ensemble des sources de mortalité additionnelles : captures mais aussi collision hydrocarbures, macro-déchets...

Certains calculs ont d'ores et déjà été réalisés à l'échelle de certains projets éoliens.

⇒ **L'AFB et le GISOM échangeront pour envisager la réalisation de ces calculs d'indice PBR sur les populations d'oiseaux marins nicheurs France métropolitaine.**

- **Test de mesures de réduction et adoption le cas échéant**

Les pistes de mesures évoquées ont concerné (certaines sont spécifiques à certaines techniques de pêche):

- *Des mesures techniques* : banderole d'effarouchement (question d'applicabilité sur certains navires en fonction de la vitesse de filage ?), tirs d'effarouchement (problème de

rechargement et stockage des munitions notamment), coloration « bleue » des appâts, mise à l'eau des engins avec gouttière ou autre technique sous la surface de l'eau (inaccessibilité des lignes hors de l'eau), utilisation d'hameçons circulaires, filets à « alerte visuelle » et évolution des mailles et/ou des filaments,

- *Une évolution des pratiques* : filage et virage de nuit, plombage des lignes/palangres, rejets à l'opposé de la mise à l'eau des lignes,
- *Des mesures spatio-temporelles* : interdiction de certains métiers sur des secteurs limités pendant la période à risque (ex : Kerguelen), déplacement des flottilles en cas de seuil de captures accidentelles dépassé (mesure accompagnée par la présence d'un observateur/contrôleur à bord dans les TAAF).

Certains dispositifs ayant démontré leur efficacité ont été adoptés : en Espagne, dans les TAAF. L'adoption de ces mesures peut se faire dans le cadre de démarche volontaire (par exemple en lien avec les certifications) ou de façon réglementaire (par exemple ce qui est réalisée dans les TAAF). Dans certaines situations c'est un panel de solutions qui ont été adoptées (dans les TAAF : banderoles, maîtrise des rejets, fermeture spatio-temporelle).

- ⇒ **Il est proposé de produire une synthèse de ces dispositifs et des retours d'expérience de ces mesures** (des documents ont déjà été produit par Birdlife et dans le cadre du projet FAME : reprendre ces éléments et les enrichir des retours d'expériences concrets). Cette production pourrait s'envisager (à confirmer) dans le cadre du partenariat AFB/CNPMEM qui vise à produire des retours d'expériences sur la pêche et l'environnement.

Possibilité de montage et financement des projets :

Dossier FEAMP : En termes de montage de projet en partenariat, la DPMA a rappelé les financements mobilisables dans le cadre de l'appel à projets de la mesure 39 « innovation » du FEAMP qui peut permettre de tester des mesures de limitation des captures accidentelles d'oiseaux marins. La mesure 40 « Protection et restauration de la biodiversité des écosystèmes marins dans le cadre d'activités de pêche durable » peut aussi financer des actions dans les aires marines protégées pour contribuer aux plans de gestion (élaboration ou mise en œuvre) (volet 2), les analyses de risque de dégradation des habitats et espèces Natura 2000 (volet 3), des actions d'informations/sensibilisation des professionnels de la pêche (volet 4).

Ces deux mesures, 39 et 40, seront ouvertes par deux appels à projets d'ici le 1^{er} trimestre 2019.

Le projet LIFE « politique et gouvernance » Omega qui avait été monté par la LPO en 2016 a été présenté. La relance du montage de ce projet est un axe de travail à envisager.

La capitalisation sur les projets locaux et la mise en relation des projets est un point utile pour avancer sur la question des captures accidentelles d'oiseaux marins.

Plusieurs rendez-vous en 2019 seront l'occasion de prolonger les discussions/réflexions :

- **La commission environnement du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins** le mardi 19/02 au sein de laquelle un compte-rendu de la journée pourrait être restitué,
- **Les travaux à venir dans le cadre de la DCSMM** :
 - Elaboration du programme de surveillance 2^{ème} cycle,
 - Elaboration du programme de mesures 2^{ème} cycle,
 - Constitution d'un programme d'acquisition de connaissances

- **L'élaboration du plan national d'actions sur le puffin des Baléares** pour lequel les captures accidentelles par les activités de pêche ont été identifiées comme un enjeu à traiter.

Un grand merci aux intervenants et participants pour la qualité des échanges.

ANNEXE 1

Ordre du jour « réunion captures accidentelles d'oiseaux marins » - 25/01/2019

9h30 – Accueil à l'amphithéâtre de Paléontologie

10h-11h30 : Cadre européen et national

- 1) Introduction par les Ministères (DEB et DPMA) sur les enjeux portant sur les captures accidentelles d'oiseaux marins : DCSMM (programme de surveillance et programme de mesures), Natura 2000 (analyse de risque portant sur les activités de pêche professionnelle) [10 min d'intervention],
- 2) Orientations adoptées pour le programme de surveillance DCSMM 1^{er} cycle /pour le bon état écologique 2^{ème} cycle/ Objectifs environnementaux DCSMM 2nd cycle sur les oiseaux marins / Bilan des connaissances initié pour les besoins de l'analyse de risque Natura 2000 (Aurélie Blanck, Vincent Toison et Stéphanie Tachoures, AFB) [10 min d'intervention],
- 3) Présentation des travaux du Joint Working Group (groupe conjoint) JWGBIRD des conventions internationales HELCOM/OSPAR et du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) sur les oiseaux marins (focus sur les captures accidentelles) (Laurent Guérin, UMS Patrinat) [10 min d'intervention],
- 4) Présentation des travaux du « working group bycatch » sur les espèces protégées du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) sur la thématique « oiseaux marins » (Hélène Peltier, Pélégis) [10 min d'intervention],

11h30-13h00 : Actions nationales ou de façade : retour d'expériences

- 5) Travaux de consolidation d'une matrice de captures accidentelles d'oiseaux marins par les engins de pêche lors de la désignation de Natura 2000 au large (Vincent Toison, AFB) [10 min d'intervention],
- 6) Réflexion en cours sur le Plan national d'action du puffin des Baléares et retour d'expériences (Michel Ledard, DREAL Bretagne) [15 min d'intervention],
- 7) Bilan du projet interreg FAME : point sur la connaissance des interactions des activités de pêche avec les oiseaux marins de la façade Atlantique (LPO, Thierry Micol) [15 min d'intervention],

13h-14h30 : Repas au self du MNHN (prise en charge par l'UMS patrinat)

14h30-16h15 : Retours d'expériences locaux professionnels / scientifiques / administrations / gestionnaires d'aires marines protégées

- 8) L'expérience des Terres australes et antarctique française pour limiter les captures accidentelles d'oiseaux marins (Christophe Barbraud, CEBC-CNRS) [20 min d'intervention],

9) Suivi et connaissance des interactions entre la pêche professionnelle et les espèces protégées au sein du PNM Iroise – focus « oiseaux marins » (Claire Laspougeas, PNM Iroise/AFB – CDPMEM Finistère) [15 min d'intervention],

10) Limitation des captures accidentelles d'oiseaux marins sur la pêcherie palangrière ciblant le thon rouge (AMOP/Sathoan, Morgane Marchand) et test de dispositifs d'effarouchement en partenariat avec le PNM Golfe du Lion [15 min d'intervention].

16h15-17h00 : Discussion et conclusion

Echange sur les perspectives de travail

Discussion sur les dispositifs de suivis/connaissances, réflexion sur les mesures/tests, bonnes pratiques/sensibilisation, réflexion labellisation, montage de projets (FEAMP, LIFE, autres)...

Conclusion

ANNEXE 2 - Liste des participants présents le 25/01/2019

Structure	Nom
MTES/DEB	Magali Naviner
MTES/DEB	Eric Tromeur
MTES/DEB	Olivier Patrimonio
MTES/DEB	Florian Expert
MTES/DEB	Anastasia Wolff
MTES/DEB	Isabelle Terrier
MTES/DEB	Cyrielle Zanuttini
MAA/DPMA	Laureline Gauthier
GISOM/Bretagne vivante	Bernard Cadiou
MNHN/GISOM	Antoine Chabrolle
CEBC/GISOM	Christophe Barbraud
LPO	Thierry Micol
UMS Pélagis/ CNRS Université de La Rochelle	Hélène Peltier
UMS Patrinat	Laurent Guérin
UMS Patrinat	Annabelle Aish
Expert	Martine Bigan
CNPMEM	Perrine Ducloy
CNPMEM	Patrick Laffargue
CRPMEM Bretagne	Nolwenn Hamon
CRPMEM Bretagne	Sophie Lecerf
CRPMEM Hauts de France	Morgane Ricard
CDPMEM29	Virginie Lagarde
CDPMEM29	Erwan Quemeneur
CRPMEM Normandie	Auban Al Jiboury
UAPF	Marc Ghiglia
OP Sathoan	Morgane Marchand
OP du Sud	Nolwenn Cosnard
AFB/MMN	Christophe Aulert
AFB/MMN	Sophie Poncet
AFB/MMN	Antonin Hubert
AFB/ATL	Mathieu Entraygues
AFB/PNM Iroise	Claire Laspougeas
AFB/PNM Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis	Yohan Weiller
AFB/Département milieux marins	Vincent Toison
AFB/Département milieux marins	Aurélie Blanck
AFB/Département milieux marins	Stéphanie Tachaires
DREAL Bretagne	Michel Ledard

DREAL Nouvelle-Aquitaine	Vincent Dordain
DIRM Sud Atlantique	Alice Dumont